



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5473

Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2020-2022 entre la Ville de Lyon et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros - Adhésion au fonds de dotation créé par l'association ALLIES

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme CONDEMINE Anne-Sophie

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5473 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE 2020-2022 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES), DOMICILIÉE 24 RUE ETIENNE ROGNON À LYON 7E - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE 760 918 EUROS - ADHÉSION AU FONDS DE DOTATION CRÉÉ PAR L'ASSOCIATION ALLIES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'emploi est une priorité de l'Exécutif municipal dans une situation économique et sociale qui reste difficile pour nombre de nos concitoyens, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison Lyon pour l'emploi (MLPE), constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dont ALLIES était membre constitutif à sa demande depuis la création de la MLPE.

Cette mutualisation est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2022 de Lyon. Cette organisation mutualisée entre la MLPE, l'association ALLIES et la Mission locale constituait d'ailleurs l'un des principaux objectifs de la précédente convention-cadre signée entre la Ville de Lyon et ALLIES.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la MLPE est devenue la « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » (MMIE) dont vous avez approuvé l'avenant modificatif à la convention constitutive par délibération n° 2018/3861 du 28 mai 2018. Cette transformation a notamment conduit à modifier la composition du GIP, l'association ALLIES n'en étant désormais plus membre. Pour autant, cette modification de la composition du GIP ne remet bien évidemment pas en cause ce cadre d'intervention mutualisée entre ALLIES et la nouvelle MMIE : le maintien de ce cadre a d'ailleurs constitué l'une des conditions d'adhésion de la Ville de Lyon à la MMIE en tant que membre constitutif obligatoire.

La politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit désormais en articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016/2020 de la Métropole de Lyon, conformément d'ailleurs au pacte de cohérence métropolitain, grâce à des orientations communes centrées à la fois sur :

- un renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion, notamment en ce qui concerne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA),

- un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

Dans ce contexte renouvelé, l'association ALLIES joue un rôle central par la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi et d'innovation sociale, conformément à ses statuts, grâce aux acteurs locaux qu'elle mobilise et qui en sont membres.

Pour répondre à ces objectifs tout en prenant en compte ces éléments de contexte, je vous propose de poursuivre notre soutien à l'association ALLIES en signant une nouvelle convention triennale, dont le projet est joint en annexe au présent rapport. Cette nouvelle convention a pour objet principal de permettre à l'association ALLIES de poursuivre les actions qu'elle conduit à Lyon :

- animation du réseau lyonnais des opérateurs d'insertion socio-professionnelle, d'accueil, d'orientation et d'accès à l'emploi et à la formation,
- développement d'actions d'innovation sociale, dans une logique d'économie sociale et solidaire, en étroite relation avec les entreprises et le service public de l'emploi.

Je vous propose également que nous poursuivions notre soutien à cette association en lui attribuant une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros au titre de l'année 2020, montant identique à celui de l'année dernière.

En outre, de manière à renforcer son soutien aux projets d'intérêt général conduits à Lyon en matière d'innovation sociale, d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de développement territorial, d'accès à la culture et à la citoyenneté, l'association ALLIES a récemment créé un fonds de dotation dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 relative à la modernisation de l'économie.

L'article 40 de la loi précitée dispose qu'un « fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général ».

Ce fonds doit ainsi permettre de mobiliser des contributions volontaires d'entreprises partenaires pour soutenir des projets d'intérêt général répondant aux critères fixés par la loi et aux objectifs des statuts approuvés par le conseil d'administration de l'association ALLIES :

- actions d'information et d'éducation en matière d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- actions de coopération avec des organisations d'intérêt général et soutien à tout projet en faveur de l'emploi, de l'insertion et de l'éducation.

Les objectifs de l'association ALLIES et de son fonds de dotation s'inscrivent ainsi fort bien en complémentarité et en cohérence avec les priorités portées de longue date par l'Exécutif municipal. Aussi, je vous propose que la Ville de Lyon adhère au fonds de dotation créé par le conseil d'administration de l'association ALLIES.

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement général d'un montant de 760 918 euros est allouée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement).
- 2- La convention cadre 2020-2022 à signer avec l'association ALLIES, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- L'adhésion de la Ville de Lyon au fonds de dotation de l'association ALLIES, domicilié 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement), est approuvée.
- 5- La dépense correspondante, soit 760 918 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédits 83524, nature 6574, fonction 90.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne-Sophie CONDEMINÉ